

## VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR CE PROJET ?

Remplissez ce bon de souscription à découper et envoyez le à la Fondation du Patrimoine, accompagné de votre don.

**En retour, un reçu fiscal vous sera délivré, vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.**

### Bon de souscription à découper

Je fais un don pour participer à la **restauration de l'église Notre-Dame**.  
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « *Fondation du Patrimoine - Eglise Bretonnolles* ».

**Mon don est de : ..... Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.**

- **Pour les particuliers**, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

**ou** de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (*limite atteinte avec un don de 66 666 €*). *Exemple : Un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt.*

- **Pour les entreprises**, déduction du bénéfice imposable à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :**

de l'impôt sur le revenu **ou**  de l'impôt sur la Fortune

**NOM** ..... **OU SOCIETE**.....

**ADRESSE**.....

**CODE POSTAL** ..... **VILLE** .....

**Coupon-réponse à renvoyer à :** Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale HAUTE-NORMANDIE  
C/o FFB - 14 rue Georges Charpak - B.P 332  
76136 Mont-Saint-Aignan Cedex

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.*

*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.*

*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.*

## Soyons acteurs de la sauvegarde de notre patrimoine



## Participez à la restauration de L'église Notre-Dame !

FONDATION



DU PATRIMOINE

**BRETAGNOLLES**



## L'église Notre-Dame

Trônant fièrement au centre du village, la belle église de Bretagnolles, dédiée à Notre-Dame, est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.



Construite au XIII<sup>ème</sup> siècle, des baies romanes subsistent sur le mur nord de la nef et sur les façades du clocher. Une ancienne corniche de la même époque est visible en partie haute des murs gouttereaux nord et sud de la nef.



Son clocher roman est adossé à la façade nord d'un vaisseau quasi-unique construit en moellons à l'époque romane, comprenant le porche, la nef, le chœur et la sacristie de même largeur. Celui-ci suffit à démarquer cet édifice des autres églises proches.

Les transformations ultérieures du XIII<sup>ème</sup> siècle (porte occidentale et partie supérieure du clocher), du XV<sup>ème</sup> siècle (corniche du chœur), du XVI<sup>ème</sup> siècle (baies cintrées), du XVII<sup>ème</sup> siècle (porche en pierre) et porte occidentale du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ont su respecter l'intégrité de ce magnifique bâtiment.



A l'intérieur, cette église a la chance de posséder l'intégralité de son mobilier, de sa statuaire et de ses toiles peintes. On peut également y découvrir une charpente sur poteaux apparents (Nef) avec voûtes lambrissées (chœur et nef) qui laisse apparaître un ensemble de décors peints qu'il convient de mettre en valeur et de protéger...



## Notre église est en péril...

Aujourd'hui notre belle église est menacée de fortes dégradations et même de disparition.

En effet, les travaux concernant le clocher sont devenus très urgents : les maçonneries de sa face ouest n'ont plus aucune tenue, les parements intérieurs et extérieurs se désolidarisent, le blocage intérieur n'assure plus de cohésion et de larges fissures laissent entrer la végétation.



La façade nord est également fissurée sur de grandes hauteurs. Les façades nord et surtout ouest sont à rejointoyer. Les contreforts sont devenus peu efficaces car les pierres d'appareil qui les composent n'ont plus de joint.

Mais les dégâts ne s'arrêtent pas là, la nef et le chœur sont également en très mauvais état : désordres préoccupants sur les murs nord, mauvais état des couvertures et des lambris des voûtes.



## Travaux envisagés

Les interventions de première urgence consisteront à restaurer la tour du clocher : remaillage des maçonneries, restauration des contreforts et restitution du contrefort sud-est.

La couverture et le mur nord du chœur et de la sacristie seront remis en état, ainsi que les voûtes de la nef et du chœur.

Les enduits intérieurs du mur nord de la nef seront refaits et le sol en terre cuite situé sous les bancs sera rénové.

Les parties abîmées du réseau d'eaux pluviales seront réparées et complétées par de nouvelles gouttières au nord du chœur.

Le vitrail au mur nord du chœur sera également restauré et une protection grillagée sera mise en place pour le protéger.



## La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret en 1997, la Fondation du Patrimoine a pour mission la sauvegarde et la mise en valeur des nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages.

Elle manifeste son intérêt pour le projet de restauration de l'église Notre-Dame et souhaite lui apporter son soutien.



## Participez !

La commune de Bretagnolles, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de la restauration de l'église Notre-Dame.

Si vous souhaitez apporter votre aide, complétez et expédiez le bon de souscription au dos, accompagné de votre don.

En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt.

Si les dons collectés atteignent 5% du montant des travaux de restauration, la Fondation du Patrimoine accordera à la commune une subvention sur ses fonds propres.

**Par avance, nous vous remercions pour votre participation.**

